

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNEArrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt trois, le mardi douze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 08 décembre 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	9
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absente: Mme MOULINIER Annie, procuration à Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain.

Secrétaire: Mme DUMAS Natacha

N° 2023-43 : Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire explique que lorsque le comptable public, après avoir utilisé tous les moyens de poursuite, n'a pu mener à son terme le recouvrement des sommes dues, il est fondé à demander à la collectivité l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier électronique explicatif du 20 juillet 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour la somme de 549,91 € correspondant à une situation de surendettement pour laquelle le Tribunal Judiciaire de Périgueux a prononcé un effacement de la dette.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6542 au budget de l'exercice en cours de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 19 décembre 2023

Le Maire, Claude SAUTIER

Certifié exécutoire,
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19/12/2023